



# Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État 12 juillet 2022

## Déclaration de la CFDT

Monsieur le Ministre,

Nous allons examiner les deux textes qui permettront aux agents de la FPE de bénéficier de la modification à la marge de la grille de la catégorie B, avec un relèvement des indices des premiers échelons des grades 1 et 2, et une réduction de la durée de carrière dans chacun de ces deux grades.

La CFDT n'a pas pour habitude de rejeter des améliorations de carrières pour les agents publics.

Mais cela ne nous empêche pas de rappeler nos revendications sur la thématique des carrières et rémunérations :

- Alignement systématique de l'indice minimum de traitement sur le SMIC, lui-même indexé sur l'inflation
- Des déroulements de carrière attractifs et valorisants, pour l'ensemble des agents. Sur ce point, nous vous rappelons notre insatisfaction de voir la grille de la catégorie C maintenue en l'état avec sept échelons au même niveau indiciaire. Nous l'avons dit le 28 juin dernier, nous le redisons aujourd'hui : alors que l'inflation poursuit sa course, il serait incompréhensible que la prochaine hausse du Smic ne s'accompagne pas de mesures d'urgence sur la grille du C.

Nous ne reviendrons pas en détail sur les mesures plus ciblées (restauration collective, forfait mobilités durables, maintien de la GIPA notamment). Outre l'inflation, les enjeux stratégiques et environnementaux de très court terme sur la sobriété énergétique auraient dû inciter le gouvernement à faire plus et mieux. La CFDT reste mobilisée sur ces sujets comme sur les autres.

Un mot sur la GIPA : la CFDT demande sa reconduction, certes. Mais nous le redisons une fois de plus : la GIPA ne doit être qu'un thermomètre. Verser des compensations de pertes de pouvoir d'achat est un très mauvais signe de l'état des grilles et des déroulements de carrière des agents de carrière. Sans même parler du sujet des fins de carrière qui nous font stagner pendant parfois plus de dix ans au même niveau d'indice.

Alors, la CFDT restera mobilisée pour qu'à l'automne 2022, vous teniez une réunion de revoyure qui permette de faire le bilan des mesures annoncées le 28 juin dernier, et décide. D'éventuelles mesures complémentaires sur la valeur du point d'indice, et sur les grilles car malheureusement, d'ici là, la crise énergétique sera probablement notre quotidien, et les conséquences de l'inflation également.

Vous avez également confirmé l'ouverture prochaine d'un chantier structurel sur l'attractivité, les rémunérations, les carrières des agents publics, titulaires et contractuels. La CFDT attend avec impatience l'ouverture de ces travaux indispensables qui devront aboutir en 2023.

Voilà, Monsieur le Ministre, un rappel rapide des revendications de la CFDT qui restera évidemment mobilisée pour faire avancer le pouvoir d'achat des agents publics et obtenir la reconnaissance qui leur est due.